

Frais de déplacement à l'étranger

Titulaire d'un emploi supérieur : **Ouellet Yves**
Président-directeur général

Année financière
2023-2024

Trimestre
Octobre à décembre

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport (Avion)	Frais de transport (Taxi)	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		
								Montant	Description	Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et autres frais inhérents
<i>Aucun déplacement à l'étranger pour la période visée</i>										

Conformément à son décret de nomination, sur présentation de pièces justificatives, les frais de voyage et de séjour ainsi que les dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sont remboursés à Yves Ouellet, selon les règles et barèmes de l'Autorité.